

RAPPORT ANNUEL

2020

EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Yvelines
Le Département

yvelines.fr





Le papier utilisé est recyclé à 100 %

Pierre Bédier

Président du Département des Yvelines

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations Unies, officialisait l'engagement international en faveur d'un développement « économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable ». Mais cette lucidité nouvellement acquise n'a pas été la fondation d'une action convaincante. Quatre décennies plus tard, le monde est confronté à une triple crise économique et financière, sociale et sanitaire, environnementale et climatique. Faut-il alors baisser les bras et nous résigner à léguer à nos descendants un monde pétri de déséquilibres, d'inégalités croissantes et menacé de se fracasser avant la fin du siècle sur le mur climatique ?

Je ne le pense pas ! Mais il me semble cependant important de cesser de se payer de grands mots et de vains espoirs : les solutions ne viendront pas d'ailleurs, ni de l'ONU, ni du G7, du G8 ou du G20, ni de l'Union Européenne. Les solutions ne viendront que de nous, institutions à tous les niveaux, du local au global, entreprises et associations, individus et citoyens.

Henri Bergson écrivait jadis : « L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire ». Ce rapport de développement durable 2020 marque pour le Département des Yvelines un tournant : l'engagement d'une véritable démarche dans laquelle nous avons l'intention d'utiliser tous les leviers à notre disposition, aussi modestes soient-ils, pour apporter une contribution positive, utile.

Cette démarche est une démarche de progrès ; nous en avons beaucoup à faire. Mais nous ne partons pas les mains vides.

Sur le volet économique qui, doit se traduire à mes yeux comme la recherche de l'efficacité de la dépense publique, nous avons la double caractéristique d'être le département dont la dépense de fonctionnement par habitant est la plus faible de France et de disposer d'un budget d'investissement considérable, très largement autofinancé.

Dans le domaine social, nous sommes un acteur majeur et nous avons fait, depuis six ans, le pari de l'innovation et de l'engagement. Je ne citerai qu'un seul exemple : à tout instant, environ un employé sur 10 du Département des Yvelines est un bénéficiaire du RSA mis en activité par notre agence d'insertion Activity' et qui se consacrent à la restauration des collégiens, à l'entretien des collèges, à l'aménagement de nos espaces verts et naturels, à l'accueil du public dans nos services sociaux, bref à des tâches



réellement indispensables à la société. A ma connaissance, aucune autre collectivité en France ne peut revendiquer un tel bilan.

Dans le domaine environnemental et climatique, nous avons fait réaliser par le cabinet Carbone 4, fondé par Jean-Marc Jancovici, le « bilan carbone » du Département, c'est-à-dire la quantification des volumes de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique, imputables directement ou indirectement à notre collectivité. Ce travail, que nous allons affiner en 2021, nous permet de savoir sur quels leviers agir avec le plus d'efficacité. D'ores et déjà, nous en avons tiré des conclusions. Ainsi, le Département des Yvelines est la première collectivité française à avoir exprimé son intention de ne plus construire qu'en bois et matériaux biosourcés, mais aussi à avoir décidé sur ces bases, l'engagement immédiat d'un programme de constructions d'un montant supérieur à un demi-milliard d'euros ! 2020 aura aussi été l'année où le Département aura entrepris le nettoyage de la « mer de déchets » de la plaine de Chanteloup, site sur lequel, dans les années à venir, nous allons planter une forêt de plusieurs centaines d'hectares.

Ces actions, nous allons donc les poursuivre et les approfondir. Nous allons surtout quantifier leurs effets, en créant un véritable reporting développement durable, en construisant les indicateurs qui permettront d'exposer dans la précision et la transparence aux Yvelinoises et Yvelinois les progrès réalisés et ceux restant à accomplir. Des indicateurs qui leurs permettront en définitive de juger notre action.



PRÉAMBULE

Les missions assurées chaque jour par le Département des Yvelines et ses collaborateurs sont au cœur de la qualité de vie et du développement du territoire : aides sociales, transports, éducation, numérique, environnement, culture, aide aux communes...

Au-delà des obligations règlementaires*, le Département des Yvelines s'est engagé en 2018 à intégrer progressivement le développement durable** dans l'ensemble de ses politiques. Ce choix se voit confirmé en 2020 avec la mise en place de nombreuses actions intégrant les trois piliers du développement durable (environnemental, social et économique), et une solidarité plus que jamais indispensable dans le contexte de crise sanitaire provoquée par la Covid-19.

Avec la réalisation d'un Bilan Carbone, un programme ambitieux de rénovation énergétique, un engagement fort pour la mobilité de demain, l'aménagement des espaces naturels, l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, la création de maisons médicales, le déploiement du numérique pour tous... et bien d'autres actions encore, le Département s'engage pour un développement équitable, cohérent et viable à long terme du territoire des Yvelines.

« Transformer notre monde, le programme de développement durable à l'horizon 2030. »

Résolution adoptée par les Nations Unies le 25 septembre 2015 – Agenda 2030

« Alors que nous entreprenons ce grand voyage collectif, nous nous engageons à ce que personne ne soit laissé pour compte. Reconnaisant que la dignité de la personne humaine est fondamentale, nous souhaitons que les objectifs et les cibles soient atteints pour toutes les Nations et tous les peuples et pour tous les segments de la société. Et nous nous efforcerons d'atteindre en premier les plus en retard. »

4^{ème} alinéa de l'introduction de l'Agenda 2030

*Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement dite « Loi Grenelle II », a rendu obligatoire la rédaction d'un rapport développement durable pour toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, en amont du débat d'orientation budgétaire.

** En 1987, l'Organisation des Nations Unies donne cette définition : « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».



TABLE DES MATIÈRES

Éditorial	3
Préambule	4
Les informations-clés du rapport 2020	6
A • PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	9
1. Évaluer les émissions de gaz à effet de serre	10
2. Économiser les ressources naturelles	10
3. S'engager en faveur de la mobilité durable	16
4. Protéger et valoriser la biodiversité et le patrimoine naturel	20
B • UNE POLITIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE, AU SERVICE DES YVELINOIS ET DES COLLABORATEURS	25
1. Assurer un accès aux droits sociaux et à la santé	26
2. Favoriser la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle	28
3. Promouvoir l'insertion professionnelle	30
4. Focus COVID-19 : renforcer la solidarité en période de crise sanitaire	33
5. Une politique RH centrée sur la responsabilité employeur	34
C • PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE SUR LE TERRITOIRE ET DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE	39
1. Assurer une gestion efficace et durable de l'argent public	40
2. Porter une politique économique tournée vers le développement territorial	44
Références du document	46

LES INFORMATIONS-CLÉS

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

RÉALISATION
DU 1^{ER} BILAN CARBONE
DU DÉPARTEMENT
EN 2019 :

96000 TCO₂E*



UTILISATION DE

12300 TONNES



D'AGRÉGATS RECYCLÉS SUR LES RÉSEAUX ROUTIERS.
(+ 8 700 TONNES PAR RAPPORT À 2019)

RENOUVELLEMENT DU PARC
DE VÉHICULES DE SERVICE

25%

DE VÉHICULES
ÉLECTRIQUES,

SUR UNE FLOTTE
DE 572 VÉHICULES :

11%

DE VÉHICULES
HYBRIDES,



208

BORNES DE RECHARGES
ÉLECTRIQUES

RESPONSABILITÉ SOCIALE

1166 JEUNES
BÉNÉFICIAIRES



des « vacances apprenantes » pendant l'été 2020

479 CONTRATS D'INSERTION
(PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES)

sur le territoire, dont 186 signés par le Département
et 273 par C'Midy

8,3%

Au sein du
Département,
taux d'emploi
direct des
personnes
en situation
de handicap (2019).
Seuil légal : 6 %



1276

TÉLÉTRAVAILLEURS
RÉGULIERS

soit 27 % des collaborateurs
(porté à 2 100 télétravailleurs
pendant la période
de prévention COVID)

RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE



AA NOTE
MAXIMALE

attribuée par l'agence
Standard and Poor's, pour la
qualité de gestion financière
du Département

33 marchés du Département ont permis
à 78 personnes éloignées de l'emploi de
réaliser

26 571 HEURES
D'INSERTION (2019)

*tonnes de CO₂ équivalent, unité de mesure des émissions de GES dans l'atmosphère

DU RAPPORT 2020

FINANCEMENT
D'INFRASTRUCTURES DE
TRANSPORT PUBLIC À HAUTEUR
DE PLUS DE

780 MILLIONS
D'EUROS
(GRAND PARIS, EOLE, T13 EXPRESS...)



PREMIER CLEAN UP CHALLENGE
DU DÉPARTEMENT :

100 COLLABORATEURS
MOBILISÉS

POUR RAMASSER
212 KG DE DÉCHETS
EN 90 MINUTES,
AU PARC
DU PEUPLE DE L'HERBE
DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY



DISPOSITIF YES+

9205 VISITES
RÉALISÉES
auprès de 8000 personnes âgées



56 % DES COLLABORATEURS
ont suivi au moins une formation en 2019
(+ 6 points par rapport à 2018)

26257 APPELS
TÉLÉPHONIQUES
pour lutter contre l'isolement
pendant la crise sanitaire Covid-19



3,4 JOURS DE
FORMATION
par collaborateur formé en 2019,
contre 2 jours en 2018

Le Département des Yvelines,
l'un des départements les
moins dépensiers de France
avec

703 €
PAR HABITANT



1,7 MILLIARD
D'EUROS
consacrés à l'investissement
entre 2015 et 2020

58 % DES MARCHÉS
TRAVAUX
comportent une clause environnementale







PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET **LUTTER** CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre le changement climatique, la gestion des ressources naturelles, le développement de la mobilité durable et la préservation du patrimoine naturel sont autant d'objectifs que le Département des Yvelines poursuit depuis plusieurs années.

1 Évaluer les émissions de gaz à effet de serre

Après un premier bilan GES (Gaz à Effet de Serre) en 2018, le Département des Yvelines a réalisé une estimation plus précise de ses émissions de GES, grâce à l'élaboration d'un Bilan Carbone en 2019.

Le Bilan Carbone® est une méthodologie élaborée par l'ADEME en 2002, permettant de comptabiliser les émissions, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre d'une activité ou d'un site. Son périmètre est beaucoup plus large que le bilan GES réglementaire, qui a été rendu obligatoire tous les 3 ans pour les Collectivités dépassant 50 000 habitants (loi Grenelle II – 12 juillet 2010). Grâce à ce diagnostic, le Département peut ainsi cibler les actions ayant le plus d'impact pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, en les inscrivant dans la durée.

Le Bilan Carbone total du Département est de 96 000 tCO₂e (tonnes de CO₂ équivalent, unité de mesure des émissions de GES dans l'atmosphère). Voici les principaux postes d'émissions de GES identifiés :



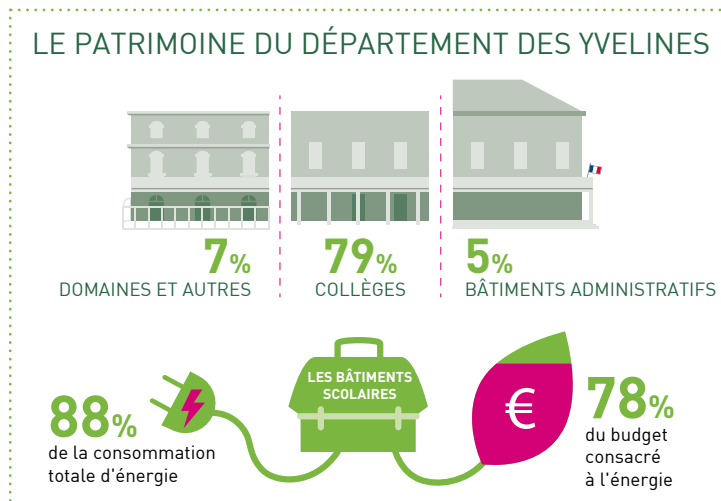
Avec une étude complémentaire qui permettra d'affiner ces résultats, le Département pourra identifier les émissions de GES dont il est directement responsable, et ainsi mettre en œuvre des actions ciblées permettant de les réduire. Certaines émissions, partagées avec d'autres acteurs, pourront faire l'objet d'actions concertées. En plus d'un suivi régulier des indicateurs, un nouvel état des lieux sera réalisé en 2022 et permettra d'apprécier les actions menées sur les principaux postes d'émissions de GES du Département.

2 Économiser les ressources naturelles

Les ressources naturelles, qu'elles soient renouvelables ou non, doivent faire l'objet d'une gestion économe et responsable. Le Département agit en ce sens en s'engageant sur la performance énergétique des bâtiments et sur une optimisation des déchets générés par ses activités.

• Les actions du Département pour améliorer la performance énergétique du patrimoine immobilier

Avec un patrimoine immobilier de près de 1 million de m², et 235 sites en gestion, le Département des Yvelines se doit de développer une politique ambitieuse en matière de performance énergétique. À l'horizon 2030, il vise à diminuer de 40 % la consommation d'énergie du parc immobilier départemental.





Tous les nouveaux projets immobiliers, et en particulier les collèges, répondront désormais aux plus hauts standards environnementaux, tant au niveau de la performance énergétique que des émissions de gaz à effet de serre. Ce haut niveau d'exigence permettra non seulement d'offrir les meilleurs équipements publics aux Yvelinois, mais aussi d'entraîner la structuration des filières professionnelles indispensables pour réussir la transition environnementale des bâtiments à grande échelle (comme par exemple, le développement de la filière bois, avec le recours systématique aux matériaux biosourcés).

12,8 MILLIONS D'€

investis par le Département des Yvelines pour plus de **39 % d'économie globale d'énergie**, soit une économie de 20 k€ par an

Remplacement des **menuiseries extérieures** (portes et fenêtres) avec occultations (volets roulants)

Remplacement des **systèmes d'éclairages** par des systèmes plus performants

- Calorifugeage des **réseaux de chauffage**
- Réfection de la chaufferie avec mise en place de **chaudières à condensation**

Isolation thermique des planchers hauts et bas (toitures, vide sanitaire, préau)

Isolation thermique par l'extérieur des façades

Mise en place d'une **ventilation simple flux** (Ventilation Mécanique Contrôlée)

Ce projet a été cofinancé par le FEDER.

Cette ambition suppose également une approche transverse et globale des différentes problématiques environnementales, telles que le phénomène des îlots de chaleur urbains, la mobilité (véhicules électriques, vélos), la biodiversité (plantation d'arbres de hautes tiges, toitures végétalisées), la qualité d'air intérieur, l'exposition aux ondes électromagnétiques... L'ensemble des actions engagées permettra au Département des Yvelines d'anticiper de plusieurs années ses obligations en matière d'économies d'énergie fixées par la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte.

TROIS LEVIERS POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PARC IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

POURSUITE DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
avec une stratégie de performance environnementale ambitieuse pour les bâtiments du Département

15 COLLÈGES EN RECONSTRUCTION
qui répondront aux plus hauts standards environnementaux :

- faible empreinte carbone,
- approche bioclimatique,
- recours aux énergies renouvelables et aux matériaux biosourcés (bois, paille, chanvre...)

POURSUITE DE LA RÉALISATION D'AUDITS ÉNERGÉTIQUES ET TECHNIQUES
(93 collèges audités depuis janvier 2020) pour définir la future programmation d'opérations d'efficacité énergétique

01. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

• Un recours renforcé aux énergies renouvelables

Depuis 2016, le Département souscrit à une offre de fourniture d'électricité à 100 % d'origine renouvelable pour l'ensemble de ses bâtiments, couvrant ainsi 30 % de leur consommation énergétique. Le recours aux énergies renouvelables (réseau de chaleur urbain, biomasse, biogaz, solaire photovoltaïque...) est accentué dans les projets de rénovation énergétique ou de reconstruction. On retrouve notamment :

- des panneaux photovoltaïques en toiture de 3 collèges ;
- une chaufferie bois sur un site regroupant un centre d'exploitation routier et un centre d'incendie et de secours ;
- 2 collèges raccordés à de la géothermie ;
- 20 sites raccordés à des réseaux de chauffage urbain (chaufferie biomasse ou incinération des déchets).

• Le programme « Habiter mieux 2019-2023 » : aller plus loin pour lutter contre la précarité énergétique

Le Département des Yvelines porte, depuis plus de 30 ans, une politique d'amélioration de l'habitat privé en direction des propriétaires modestes et très modestes. Depuis fin 2011, le programme national « Habiter Mieux » vise à aider les ménages modestes dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans leur logement, à travers une aide financière et un accompagnement gratuit réalisé par des experts. Après un premier engagement de 3 ans qui a permis de réhabiliter 1573 logements, le Département a décidé de renforcer son intervention. Le programme « Habiter mieux 2019-2023 » ambitionne d'accompagner 1200 ménages par an.

CHIFFRES-CLÉS

- **Près de 3 000 ménages accompagnés** depuis le début du programme dans les Yvelines
- **2,1 millions d'euros d'aides** départementales allouées

• Moins de déchets pour les aménagements routiers

L'Etablissement Public Interdépartemental (EPI 78/92), en charge des missions d'entretien et d'exploitation du réseau routier yvelinois, recourt depuis 2020 à un nouveau type de revêtement : le Revêtement Superficiel Combiné (RSC). Cette technique associe un mélange bitumineux coulé à froid et un enduit superficiel qui en augmente l'efficacité et le rend plus résistant aux sollicitations routières. De plus, elle consomme peu d'énergie et produit peu de déchets, car elle est appliquée après un très faible retrait de matériaux. L'EPI 78/92 s'engage également à favoriser le recyclage des enrobés : 12 300 tonnes d'agrégats recyclés ont ainsi été utilisées en 2020 sur le réseau départemental.

CHIFFRES-CLÉS

- Un premier chantier de **2 km d'aménagements routiers réalisés** entre Rochefort-en-Yvelines et Bonnelles avec la technique du RSC (équivalent à 2000 tonnes de déchets non produits)
- Une **expérimentation** sur la RD 43 à Chapet, avec l'utilisation d'**enrobés composés de 40 % d'agrégats recyclés** (contre 20 % imposés par la réglementation).



ZOOM

Département

En 2020, le Département a engagé la mise en place d'une démarche de tri centralisé en mode « apport volontaire ». Les poubelles individuelles dans les bureaux sont ainsi remplacées par des collecteurs situés dans les espaces communs et les lieux de passages. Expérimentés sur 5 sites départementaux, et déployés sur l'ensemble des sites en 2021, ils permettent d'impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la gestion des déchets.



CHIFFRES-CLÉS

- Au niveau national, un collégien jette en moyenne 185 g de déchets par repas. Dans les Yvelines, **l'objectif est de passer à 120 g par enfant**, soit une économie annuelle de 50 000 € pour un établissement de 500 couverts.
- Tous les collèges de plus de 100 couverts effectuent **le tri et la pesée des bio-déchets**.

• L'anti-gaspi : un objectif dans les cantines des collèges

Via son opérateur C'Midy, le Département poursuit son engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges. Plusieurs applications ont été déployées : So Happy, qui permet de pré-réserver son repas ou de signaler une absence jusqu'à 48 h à l'avance, et Wastewatch, qui mesure précisément les déchets produits en amont et en aval de la restauration scolaire. Ces outils permettent aux équipes de mieux anticiper le nombre de repas à préparer. Mais c'est en

matière de valorisation que le Département se positionne véritablement en pointe, avec la construction en cours, à Carrières-sous-Poissy, d'une unité de méthanisation. Le traitement des restes alimentaires de 34 collèges produisant plus de 10 tonnes par an puis, à terme, de l'ensemble des collèges yvelinois (de plus de 100 couverts), permettra la production de gaz et de fertilisants pour les terres agricoles.

ZOOM

La lutte contre le gaspillage alimentaire se poursuit pendant l'épidémie

La fermeture des établissements scolaires le 15 mars 2020 a engendré l'arrêt des activités de restauration scolaire. Afin de ne pas gâcher la nourriture destinée aux collèves des Yvelines et qui allait être perdue, les équipes de C'Midy ont, en l'espace de 24h, rapatrié toutes les denrées fraîches des 114 collèges dans la cuisine de Montesson qui pouvait les stocker. Au total, ce sont près de 2,4 tonnes de denrées périssables (fruits, légumes, laitages) qui ont été collectées puis distribuées à 4 associations caritatives locales : La Croix Rouge du Pecq, l'association Espoir de Femmes, l'AMD (Aide Matérielle aux personnes en Difficulté) dans les Yvelines et la banque alimentaire Le Nouvel Espoir.

01. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



CHIFFRES-CLÉS

- Une surface totale de **330 ha**, où s'amoncelaient plus de **26 000 tonnes de déchets** (gravats, peintures, bonbonnes de gaz, fibrociment, seringues, déchets toxiques...)
- Une zone d'environ **8 ha** qui concentre 75 % des déchets et qui a fait l'objet des phases 1 et 2, pour un coût total de **1,5 millions d'euros**
- **7 000 tonnes de déchets évacués** depuis janvier 2020, et 1 000 tonnes de déchets amiantés enlevés et traités.

• Le nettoyage de la « Mer des déchets » de la plaine de Chanteloup

Jusqu'alors connue pour être la plus grande décharge à ciel ouvert de France, la plaine de Chanteloup poursuit sa métamorphose. Début 2020, à l'initiative du Département des Yvelines, une 1^{ère} phase a permis de traiter 65 % des déchets concentrés sur une zone de 3,7 ha : il a fallu traiter les déchets amiantés, mettre en place une unité de tri mobile permettant d'évacuer les matériaux, et déployer un tapis de tri pour revaloriser le reste des déchets collectés. Une 2^{nde} phase, lancée mi-2020, a permis de mener une action similaire sur une nouvelle surface de 4,2 ha. À l'issue des phases 1 et 2, 75 % de la plaine a ainsi été dépolluée. D'autres méthodes d'enlèvement seront déployées sur le reste du site, en parallèle de l'étape ultime du projet : le réaménagement global de la plaine. C'est dans cette perspective qu'une étude d'aménagement a été confiée à l'opérateur environnemental Biodif.





ZOOM

Département

#TOUSECORESPONSABLES :

Premier Clean Up challenge du Département

CHIFFRES-CLÉS

- 100 collaborateurs mobilisés
- 212 kg de déchets récoltés en 90 minutes

Idée lauréate dans la catégorie « Agir pour le développement durable » de l'IDay, le Clean up challenge a lancé la Semaine du Développement Durable en septembre 2020 : il s'agissait de nettoyer le Parc du Peuple de l'herbe, avec une centaine de collaborateurs volontaires de la ville de Carrières-sous-Poissy et du Département.

3 S'engager en faveur de la mobilité durable

Soucieux de répondre aux besoins de mobilité quotidienne des Yvelinois tout en tenant compte des enjeux environnementaux, le Département des Yvelines est engagé dans plusieurs chantiers majeurs en matière de mobilité. En Grande Couronne, et en l'absence d'alternatives immédiates, la voiture reste un moyen de déplacement très utilisé. Aussi, à court-terme, le Département des Yvelines met en place des solutions de transport multimodales, en y intégrant un usage responsable de la voiture.

• Une vision écoresponsable des grands projets routiers

L'aménagement du réseau routier départemental vise à améliorer la fluidité et la sécurité de l'ensemble des déplacements tout en contribuant à la tranquillité des quartiers environnants. Les enjeux environnementaux y sont également pris en compte :

- intégration dans le paysage,
- prise en compte des modes de transports doux (marche, vélo),
- amélioration de la qualité de l'air dans les quartiers résidentiels,
- lutte contre les nuisances sonores.



ZOOM

La Voie Nouvelle Sartrouville-Montesson

La Voie Nouvelle Sartrouville-Montesson, dont la totalité de l'aménagement a été mis en service en 2020, a contribué à créer des conditions de circulation apaisées dans le centre-ville de Sartrouville et Montesson, tout en préservant le cadre de vie des habitants et l'activité maraîchère de la plaine.



CHIFFRES-CLÉS

- Coût de l'opération : **96,6 millions d'euros**
- Création de **900 mètres d'écrans acoustiques** et de **2000 mètres de merlons**
- **180 000 arbres et arbustes plantés**



• À pied, à vélo ou en transports en commun : le Département s'engage

En tant qu'administrateur d'Île-de-France Mobilités, le Département contribue au fonctionnement des transports en commun franciliens, et finance massivement les projets structurants du territoire tels que la construction de la ligne 13 Express du tramway, ou la prolongation de la ligne E du RER jusqu'à Mantes-la-Jolie (projet EOLE). Il encourage également l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux, comme la gare de La Verrière où le Département a participé au financement d'un parking relais d'une capacité étendue à 900 places.

Il accompagne aussi le développement des mobilités douces, en poursuivant la création et le jalonnement d'itinéraires sécurisés pour les piétons et les cyclistes, en lien avec les acteurs locaux. Par exemple, le territoire est traversé par trois véloroutes nationales : la Seine à Vélo (V33), la Véloscénie Paris le Mont Saint-Michel (V40) et l'Avenue Verte London-Paris® (V16). Depuis 2010, 465 km d'itinéraires cyclables ont été réalisés.



ZOOM

Le pont historique de Poissy réaménagé en passerelle piéton/vélo

Passerelle Poissy © EPAMSA

Par le biais du Contrat Yvelines Territoires de Grand Paris Seine & Oise, le Département a financé la construction d'une nouvelle passerelle piétonne entre les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy. Adossée aux vestiges de l'ancien pont de Poissy, elle offre une alternative sécurisée et agréable aux piétons et cyclistes, en favorisant les comportements écoresponsables et a pour ambition de réduire le flux automobile congestionné, problématique récurrente sur la vallée de la Seine.

- 425 m de long et 5 m de large ;
- 20 millions d'euros de coût de construction dont 7,3 millions d'euros de soutien financier départemental ;
- Un itinéraire sécurisé entre les pôles d'emplois et le Parc du Peuple de l'Herbe en rive droite et la future gare rénovée de Poissy.

01. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

• Tarifs réduits dans les transports en commun pour les élèves et les usagers prioritaires

Au titre de ses missions de solidarité, le Département accorde des aides financières aux familles pour l'acquisition des abonnements de transport scolaire. 40 000 élèves sont ainsi bénéficiaires d'au moins un titre de transport en commun (carte Imagin'R, carte circuits spéciaux, carte scolaire Bus). Par ailleurs, des titres de transport à tarif très réduit sont attribués aux anciens combattants, veuves de guerre, personnes âgées ou handicapées (20 500 bénéficiaires) remplissant les critères définis par délibération du Département.

CHIFFRES-CLÉS

- Plus de 60 000 bénéficiaires
- 6,4 millions d'euros par an d'aides aux familles pour l'abonnement à un transport scolaire.
- 6 millions d'euros par an alloués à l'attribution de titres de transport à tarif préférentiel.



ZOOM

Département

Élaborer un plan de mobilité employeur

Le plan de mobilité employeur du Département des Yvelines a été amorcé à l'été 2020. Composé d'un diagnostic et d'un plan d'actions, il vise à améliorer les déplacements des collaborateurs, et à favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Il cible les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels.

Autour de cette démarche, résident 3 enjeux :



1 Tendre vers une mobilité décarbonée et durable ;



2 Réfléchir sur les mobilités domicile-travail sur des sites variés, certains très urbains, d'autres très ruraux ;



3 Penser la mobilité professionnelle inter-sites sur un territoire vaste où la voiture domine.

Véritable démarche participative, le Département a associé ses collaborateurs dans les différentes phases de ce projet à travers un questionnaire et des ateliers. Ce plan de mobilité sera finalisé début 2021.



Encourager les collaborateurs à utiliser le vélo

Le vélo fait partie des modes de transport à privilégier, pour une mobilité durable. Afin d'y inciter les collaborateurs, le Département met en avant ceux qui l'utilisent déjà, et qui peuvent partager leurs bonnes pratiques. Par ailleurs, depuis le 1^{er} mai 2020, les collaborateurs qui utilisent le vélo pour venir au travail peuvent solliciter l'Indemnité Kilométrique Vélo : 33 collaborateurs en ont bénéficié en 2020.

Développer le travail à distance

En 2020, 1300 collaborateurs sont inscrits dans un dispositif de télétravail régulier (hors contexte Covid). En évitant les déplacements domicile-travail une à deux fois par semaine, c'est autant de gaz à effet de serre et de polluants en moins : 2/3 des collaborateurs viennent au travail en voiture.

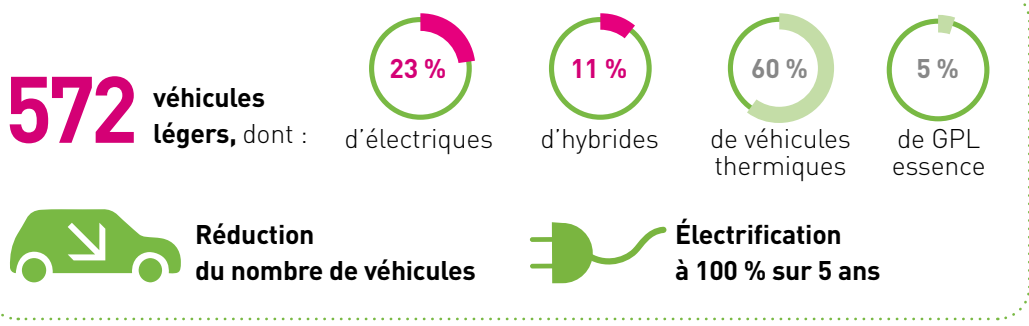
Transformer la flotte automobile du Département

Le Département s'est engagé dans l'électrification de sa flotte automobile : 185 Zoé ont été commandées, dont 150 ont été livrées en 2020. Ainsi, sur l'ensemble de la flotte, 25 % des véhicules sont électriques et 11% sont hybrides. Cette transformation de la flotte automobile va de pair avec une meilleure connaissance des trajets et kilométrages parcourus par les collaborateurs, en vue d'optimiser l'utilisation des véhicules électriques, à plus faible autonomie.

Côté parking, 208 bornes de recharge électriques ont été installées sur les deux dernières années. Le Département s'est également doté d'un outil de réservation pour les places de parking de ses deux bâtiments administratifs principaux, à l'Hôtel du Département à Versailles, et sur le site Alpha à Guyancourt. L'outil MyCarSpot permet de gérer les places disponibles de façon dynamique et ainsi d'optimiser le remplissage du parking.



LA FLOTTE DES YVELINES EN CHIFFRES :



4 Protéger et valoriser la biodiversité et le patrimoine naturel

Ses compétences en matière d'aménagement du territoire permettent au Département des Yvelines de déployer un grand nombre d'actions au service de la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

• Une gestion durable des Espaces Naturels Sensibles

Le Département est responsable de la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du territoire. Chaque année, les équipes départementales réalisent des inventaires de la faune et de la flore des écosystèmes locaux afin de mieux connaître leur évolution, et donc de planifier une gestion équilibrée. À titre d'exemple, le Département a initié une transition vers la sylviculture en futaie irrégulière, qui consiste à faire coexister sur la parcelle des arbres d'essences et d'âge différents.

CHIFFRES-CLÉS

- **2 800 hectares de patrimoine naturel**, ce qui fait du Département des Yvelines le plus gros propriétaire d'ENS d'Ile-de-France
- **11 hectares et 4 sites** départementaux gérés en éco-pâturage

D'autres pratiques mises en œuvre, comme l'éco-pâturage, s'avèrent particulièrement vertueuses.

ZOOM

Le dispositif Éco-garde



Depuis 2016, le dispositif bénévole « Éco-garde », en partenariat avec le Département, associe les citoyens engagés à la préservation de l'espace forestier. Il contribue à la surveillance et la protection des ENS du territoire via des actions de médiation et de prévention, d'accueil et de sensibilisation du public, ou encore la gestion et l'entretien de sites contribuant à la sécurité des visiteurs. En l'espace de 4 ans, le partenariat s'est considérablement amplifié puisque les Éco-gardes, qui intervenaient à l'origine sur 5 sites, sont désormais présents sur 26 sites départementaux. Une montée en charge qui se concrétise également du point de vue des effectifs puisque 6 nouveaux Éco-gardes ont rejoint l'équipe en 2020.



CHIFFRES-CLÉS

- **575 interventions forestières**, pour dégager des branches dangereuses, tronçonner des arbres, débroussailler, élargir les chemins, etc.
- **112 m3 de déchets ramassés et évacués**
- **879 actions d'information** auprès du grand public



• La restauration et la valorisation de la biodiversité

En vue de restaurer voire recréer des écosystèmes disparus, le Département des Yvelines mène une politique volontariste en matière de plantation et de reforestation. Il s'agit de remplacer des arbres parfois malades, mais aussi de renforcer la résistance des peuplements face aux maladies et aux espaces en choisissant des essences plus diversifiées et davantage adaptées aux changements

climatiques. Un autre chantier important lancé en 2020 consiste à restaurer les mares, qui jouent un rôle majeur en matière de biodiversité. Leur réhabilitation doit favoriser le retour des espèces végétales ou animales qui préexistaient, voire l'accueil de nouvelles espèces patrimoniales.

CHIFFRES-CLÉS

- **1 000 arbres plantés** au Parc du Peuple de l'Herbe en 2020, et **plus de 5 000 arbres à planter en forêt** en 2021
- **5 mares restaurées, et près d'une cinquantaine en projet**



ZOOM

Le recensement des arbres « bio », réservoirs de biodiversité

Les arbres « bio » sont des arbres vivants ou morts abritant un ou plusieurs habitats écologiques remarquables : cavités racinaires où de petits mammifères éliront domicile, loges de pics verts, abris pour les chauves-souris et insectes... Ces arbres ont été marqués afin qu'ils soient préservés jusqu'à leur complète décomposition. L'inventaire ainsi réalisé permet également de suivre l'évolution de la qualité écologique de la forêt, et d'en adapter sa gestion.

01. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

• Biodif, l'opérateur de compensation des atteintes à la biodiversité

Depuis 2014, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine portent une offre de compensation et de préservation de la biodiversité. Cette offre s'est renforcée en 2018 avec la création d'un opérateur public territorial totalement dédié à l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire (Biodif, qui deviendra « Seine et Yvelines Environnement » en 2021). Véritable structure d'accompagnement, d'animation et de gestion, il intervient pour le compte de maîtres d'ouvrage publics et privés, à travers la mise en œuvre de la méthode ERC : « Eviter, Réduire, Compenser ». Biodif propose également une offre de compensation environnementale en aménageant et restaurant des sites, et en assurant leur gestion sur 30 ans. En 2020, de nombreux projets structurants ont été initiés, tels que la restauration du Cœur Vert de la Boucle de Chanteloup-les-Vignes, ou la création de milieux naturels et humides hors de la ZAC de Satory Ouest afin d'y relocaliser des espèces protégées.



• Sensibiliser le public au respect du patrimoine naturel

Le Département des Yvelines construit chaque année un programme d'animations à visée éducative et touristique. En 2020, plusieurs projets ont été initiés, comme l'ouverture en forêt de Méridon du parcours « Conte de Mélida, l'esprit de la forêt », ou le lancement de l'application Balade Branchée, dont les contenus (audio, photo, vidéo...) se déclenchent à proximité des éléments remarquables. Deux circuits ont été créés par le Département au Parc du Peuple de l'herbe et en forêt de Rochefort, afin d'encourager le grand public à être toujours plus connecté aux milieux naturels rencontrés.

ZOOM

Biodif aux côtés du Paris-Saint-Germain

Dans le cadre de l'implantation à Poissy, en 2022, du centre d'entraînement et de formation du PSG, le club de football a fait appel à Biodif pour mettre en œuvre les mesures permettant de répondre aux impacts environnementaux liés aux travaux. Ainsi, Biodif restaurera 6 sites dans les Yvelines (17 ha au total) en espaces naturels pour « compenser » les surfaces utilisées pour la construction du centre, et assurera le suivi écologique et l'entretien, avec l'appui des Brigades vertes départementales, de 24 ha de végétation pendant 30 ans.

La méthode
**EVITER,
REDUIRE,
COMPENSER**

01 EVITER

pour anticiper les impacts sur la biodiversité et préserver les sites d'intérêt

02 RÉDUIRE

pour limiter les atteintes à la biodiversité lors de la conception et de la réalisation des aménagements

03 COMPENSER

pour limiter la perte de biodiversité au moment des aménagements, en créant et restaurant des milieux naturels équivalents

CHIFFRES-CLÉS

- **335 000 visiteurs sur 9 sites ENS**, avec un pic de fréquentation exceptionnel à la sortie du confinement du printemps 2020
- **11 000 téléchargements de l'application Balade Branchée**, qui comptabilise 56 circuits de découverte de la nature dont 5 dans les Yvelines

Afin d'informer l'ensemble des usagers de la forêt sur les bonnes pratiques à adopter, le Département a réalisé un guide, disponible sur le Département (www.yvelines.fr) et dans les offices de tourisme.





ZOOM

La Fête de la Nature 2020
au Parc du Peuple de l'Herbe



Organisée sur le thème « Prenons-en de la graine ! », la Fête de la Nature 2020 a rassemblé près de 1 500 petits et grands autour de parcours de randonnées, balades thématiques, expositions insolites, concerts et ateliers artistiques...

• L'éducation à la nature pour les collégiens

Afin de donner à la jeune génération les clés pour grandir en bonne intelligence avec son environnement naturel et humain, le Département des Yvelines a construit un circuit d'éducation à la nature, autour de cinq thématiques : la forêt, les abeilles, le potager, l'éco-pâturage et la protection animale. Les apports théoriques s'appuient sur des visites de sites à proximité, et des ateliers pratiques directement au sein des collèges (poulaillers, ruches, carrés potagers, nichoirs à oiseaux ou à hérissons...).

CHIFFRES-CLÉS

- **6 collèges expérimentateurs** : Pierre de Coubertin (Chevreuse), Blaise Pascal (Plaisir), Youri Gagarine (Trappes), Louis Paulhan (Sartrouville), l'Internat de la Réussite (Marty-le-Roi) et La Vaucouleurs (Mantes-la-Ville)
- **12 établissements en liste d'attente** pour les années suivantes

• Le développement de nouveaux loisirs responsables

Fort d'un patrimoine naturel et historique particulièrement riche et préservé, le Département des Yvelines poursuit l'évolution de son offre de loisirs en intégrant l'éco-tourisme, le tourisme « utile » ou « près de chez soi »...



- 3 véloroutes nationales, dont 170 km dans les Yvelines : la VéloScénie (de Paris au Mont-Saint-Michel), l'Avenue Verte London-Paris et La Seine à Vélo
- 36 établissements yvelinois labellisés « Accueil vélo »
- 1750 km de chemins de randonnée équestre et pédestre
- 120 artisans et producteurs yvelinois recensés

- 4 compteurs de vélos installés sur les véloroutes à Bonnelles, Buc, Croissy-sur-Seine et en forêt de Rambouillet : sur ces axes, la fréquentation a bondi de 38 % entre 2019 et 2020 (de 254 000 à près de 350 000 passages).





UNE POLITIQUE **SOCIALEMENT RESPONSABLE,** AU SERVICE DES YVELINOIS ET DES COLLABORATEURS

Permettre l'épanouissement de tous par l'accès aux biens et services essentiels, est l'un des enjeux du développement durable. La responsabilité du Département est de veiller à réduire les inégalités entre territoires, entre population urbaine et rurale, entre travailleurs et demandeurs d'emploi. En tant qu'employeur, le Département porte également la responsabilité sociale au cœur de sa politique de ressources humaines.

1 Assurer un accès aux droits sociaux et à la santé

Afin de lutter contre la rupture de droits et le renoncement aux soins, le Département développe de nouveaux services au bénéfice des Yvelinois.

• Des sites d'accueil au service des Yvelinois

Le Département poursuit le développement de sa démarche qualité « Yvelines Accueil », qui vise à mettre la satisfaction des usagers au cœur de ses actions, avec par exemple la mise en œuvre de 5 pôles accueil en 2020, pour l'ensemble des Territoires d'Action Départementale (Saint-Quentin, Terres d'Yvelines, Seine Aval, Boucle de Seine et Grand Versailles). Chaque accueil proposera notamment un espace numérique (ordinateurs, imprimante/scanner) aux usagers afin de réduire la fracture numérique et les accompagner dans leurs démarches administratives.

CHIFFRES-CLÉS

- 12 sites d'accueil rénovés, depuis 2018

• Un portail numérique pour faciliter l'accès aux droits

En 2019, le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine ont lancé un portail numérique commun, regroupant l'ensemble de leurs aides et services : www.78-92.fr. Les démarches en ligne sont progressivement ouvertes, comme par exemple l'inscription à la cantine scolaire ou la prise de rendez-vous avec les professionnels de la PMI (Protection Maternelle et Infantile). Moins de 2 mois après son lancement, en novembre 2020, 361 RDV en ligne ont été assurés : plus simple, plus rapide, aussi efficace que par téléphone, et le suivi est optimal pour les professionnels de santé !



• Des services publics itinérants

En complément des accueils physiques et du portail numérique, deux bus itinérants relaient l'offre de service du Département dans les zones rurales : le Bus PMI et le Bus Santé Femmes.

- Mis en place en 2017, le Bus PMI, propose des consultations pour les enfants de 0 à 6 ans dans 11 villes et villages. Chaque année, près de 800 enfants en bénéficient, et 90 % des rendez-vous pris sont honorés (contre 79 % sur l'ensemble du territoire).

- Le Bus Santé Femmes, inauguré en 2019, est un bus RATP aménagé pour accueillir les femmes isolées. Il propose un espace d'accueil, d'orientation, d'évaluation et d'attente ; un espace dédié aux dépistages (auditif, visuel, diabète et cholestérol) ; et trois espaces d'entretien individuel (médecin, psychologue, avocat ou chargé de prévention). Ce bus assure habituellement deux interventions par semaine à Conflans-Sainte-Honorine et Rambouillet.



- **Le soutien du Département pour des maisons médicales offrant un meilleur accès aux soins**

Afin de lutter contre la désertification médicale, le Département a lancé en 2017 un appel à projets pour construire ou rénover 20 maisons médicales d'ici à 2024. Chaque projet comprend au moins un médecin généraliste au sein d'une équipe pluri-professionnelle et s'implante dans les secteurs les plus carencés en offre de soins (notamment en zone rurale et à proximité des quartiers prioritaires).

Pour permettre aux professionnels de santé de se concentrer sur leur cœur de métier, le Département apporte une aide à la gestion administrative en prenant en charge une partie du salaire d'un secrétaire

médical pour une durée de trois ans. Parallèlement, le Département, avec la Conférence de Médecine Générale d'Île-de-France et avec l'Université de Versailles Saint-Quentin, soutient la formation de 100 maîtres de stage universitaires supplémentaires appelés à exercer sur tout le territoire des Yvelines. Il s'engage également à verser des indemnités de déplacement pour les internes.

CHIFFRES-CLÉS

- **6 maisons médicales ouvertes** (Aubergenville, Bonnelles, Condé-sur-Vesgre, Guerville, Triel-sur-Seine et Viroflay)
- **14 autres maisons médicales en cours de réalisation**
- À terme, **plus de 200 professionnels de santé** dont 79 médecins généralistes



2 Favoriser la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle

En tant que chef de file des solidarités du territoire, le Département des Yvelines veille tout particulièrement à l'intégration des jeunes, à l'accompagnement des personnes dépendantes et au maintien des liens intergénérationnels.

• Une politique de prévention jeunesse dans les quartiers prioritaires

Le Département des Yvelines soutient depuis plusieurs années la prévention spécialisée à destination des jeunes de 11 à 25 ans en voie de marginalisation, pour les ramener vers la scolarisation, la formation et l'insertion. Plusieurs actions sont menées en ce sens :

- La création d'une **mission « insertion jeunes »**, pour repérer et inscrire les jeunes de 16/25 ans en difficulté dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Un partenariat avec l'association « Agence pour l'Education par le Sport » vise à accompagner 450 jeunes

entre 2019 et 2021, avec 60 % de sorties positives : pari gagné en 2020 pour 72 jeunes !

- L'impulsion d'un **dispositif « soir et week-end »**, touchant les jeunes à proximité de leur domicile : ateliers sportifs suivis par 1863 jeunes, dont 36 % de filles (boxe, structure mobile « sport-truck » pendant la crise sanitaire), distributions de masques/gel/colis alimentaires, sensibilisation aux gestes barrières et au respect du confinement, sensibilisation des familles sur la continuité éducative, mise à l'abri de certains jeunes...
- Le renforcement du dispositif des **chargés de prévention dans les collèges** : à compter de la rentrée scolaire 2021/2022, l'équipe de 25 professionnels couvrira 33 collèges jugés sensibles.



ZOOM

Des « vacances apprenantes » pour l'été 2020

CHIFFRES-CLÉS

- 234 jeunes hébergés (environ 40 enfants/semaine) du 6 juillet au 30 août à l'Île de loisirs Boucles de Seine - Moisson
- 361 enfants hébergés en chambre individuelle du 6 juillet au 30 août au Campus départemental des Mureaux
- Plus de 30 activités ludiques et pédagogiques organisées chaque semaine

Dans un contexte de crise sanitaire, l'organisation de différentes activités de proximité a constitué un enjeu essentiel pour garantir l'équilibre des jeunes, de leur famille et plus largement la cohésion des quartiers. L'organisation de vacances apprenantes est un projet expérimental et inédit initié par le Département des Yvelines dans le but de répondre aux difficultés consécutives à la période de confinement. Relayé par le Département et l'association IFEP dans les collèges, les associations, les communes et les écoles primaires, 1166 jeunes ont bénéficié de ce programme qui a mobilisé une enveloppe de 2,65 millions d'euros. Ces séjours ont permis de remobiliser les jeunes, renforcer les apprentissages scolaires fondamentaux, et prévenir les décrochages scolaires.



ZOOM

DomYcile, un dispositif d'aide au maintien à domicile

CHIFFRES-CLÉS

- **4 500 boîtiers installés en 2020**
- Coût du dispositif du 2016 à 2021 : **2,6 millions d'euros**

Dans le cadre du suivi à domicile des personnes dépendantes, le Département des Yvelines déploie depuis 2018 le nouveau dispositif DomYcile. Automatisé et sécurisé, il dote les services d'aides à domicile de badges leur permettant d'horodater chacune de leurs interventions et ainsi de garantir un service de qualité. Depuis septembre 2020, 9 services d'aide et d'accompagnement à domicile ont engagé le déploiement du dispositif.

• Les dispositifs YES et YES+ : un lien intergénérationnel

Le dispositif Yvelines Etudiants Seniors (YES) a été créé suite à la canicule de 2003, qui a conforté le Département dans la mise en place d'une politique visant à prévenir les difficultés liées au grand isolement, notamment en cas de périodes de forte chaleur. En 16 ans, le dispositif YES a recruté et formé près de 2 000 jeunes Yvelinois, lesquels ont effectué plus de 120 000 visites. En 2020, face au contexte sanitaire, le Département a débloqué 2 millions d'euros pour créer un nouveau dispositif : le

YES+. Il permet d'assurer des visites de convivialité à domicile et au sein des EHPAD, des appels de courtoisie, des ateliers collectifs auprès de personnes âgées isolées.

Dispositif YES :

- Chaque année, 145 étudiants sont recrutés en emploi saisonnier.
- Chaque année, 1500 personnes âgées reçoivent des visites.

Dispositif YES+ :

- 9 205 visites réalisées auprès de 8 000 personnes âgées (soit en moyenne 2 600/mois)
- 26 257 appels téléphoniques
- 396 Equivalents Temps Plein (soit 130 ETP en moyenne/mois)



Photo prise avant la crise sanitaire et la mise en place des gestes barrières.

02. UNE POLITIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE, AU SERVICE DES YVELINOIS ET DES COLLABORATEURS

• Création de l'agence interdépartementale de l'autonomie

La création d'une agence interdépartementale de l'autonomie est en cours : elle vise à offrir un bouquet de services à domicile, couvrant les besoins des personnes en perte d'autonomie, par le biais d'une plateforme numérique. Elle permettra également de favoriser l'innovation et la création d'emplois dans le secteur professionnel du service à la personne. Le salon E-Tonomy du 1er octobre 2020 a été l'occasion d'annoncer la création de l'agence par les Départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine et l'association INVIE, ainsi que de lancer officiellement la plateforme. Le déploiement opérationnel de l'agence est prévu le 1er mai 2021.



3 Promouvoir l'insertion professionnelle

Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion, les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont créé l'agence interdépartementale d'insertion ActivitY'. Elle propose une offre dédiée aux besoins de certains publics : les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), les demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés sociales et professionnelles et les familles monoparentales. Les accompagnements sont réalisés par les travailleurs sociaux du Département, en coordination avec Pôle Emploi, la CAF et les différents partenaires de l'insertion professionnelle. En 2019, 50 % des Yvelinois accompagnés ont repris une activité (emploi, création d'entreprise, formation qualifiante).

• Le Parcours Emploi Compétences, outil central de la politique d'insertion

Il vise à favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA en parallèle d'une activité salariée de 12 mois. Un accompagnement professionnel est réalisé pendant cette période par 3 opérateurs intervenant sur l'ensemble du territoire des Yvelines au sein des Espaces Professionnels d'Insertion : Equalis, Mode d'emploi et Inserxo. En 2020, 479 salariés en PEC ont été accompagnés.

En complément, un accompagnement spécifique pour les bénéficiaires du RSA qui souhaitent lancer une activité d'entrepreneuriat a été mis en place début 2020, en collaboration avec l'agence ActivitY', de la création au développement de l'activité.



ZOOM

Département

Les Brigades vertes, levier d'insertion sociale et professionnelle

C'est en 2017 que le Département des Yvelines a créé les Brigades vertes, chacune composée d'une dizaine de bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) recrutés en contrat PEC, en charge d'intervenir sur l'ensemble des espaces verts du Département. En 3 ans d'existence, le dispositif a connu un développement fulgurant, passant de 25 personnes en réinsertion à 62 aujourd'hui. Avec un taux de retour à l'emploi de près de 30 %, l'initiative se révèle particulièrement vertueuse sur le plan de l'insertion professionnelle.

En 2020, **459 contrats d'insertion** Parcours Emploi Compétences (PEC) ont été signés par le Département en faveur de personnes bénéficiaires du RSA, sur des métiers d'agents d'accueil, agents de restauration, agents d'entretien polyvalents, jardiniers, agents de sécurité et agents de numérisation.

Ces collaborateurs bénéficient, comme l'ensemble des collaborateurs du Département, d'un accompagnement tout au long de leur parcours professionnel par la DRH, d'un accès à la formation, aux événements du Département, avec pour objectif de garantir leur inclusion durable dans l'emploi.



Photos prises avant la crise sanitaire et la mise en place des gestes barrières.

- **La Cravate Solidaire : « L'habit ne fait pas le moine, mais il y contribue ! »**

Depuis 2019, Activity' travaille avec l'association « la Cravate Solidaire » afin de proposer des ateliers complets, sur Paris ou à proximité grâce au camion de l'association. Pour s'adapter au confinement en 2020, un atelier « Coup de pouce à la maison » a été proposé. En quelques heures, de nombreuses thématiques sont abordées :

- La gestion du stress et la valorisation du parcours personnel et professionnel lors de la simulation d'un entretien d'embauche avec un spécialiste des ressources humaines ;

- Le choix et le don d'une tenue complète (costume, tailleur, chaussures, ceinture, etc) adaptée au projet professionnel avec un coach en image ;
- Le travail sur le contenu du CV et la réalisation d'une photo à usage professionnel.

CHIFFRES-CLÉS

- **48 accompagnements** au sein de la Cravate Solidaire Paris
- **1 déplacement de 3 jours du camion** de la Cravate Solidaire Mobile sur le Campus des Mureaux (15 personnes coachées)

02. UNE POLITIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE, AU SERVICE DES YVELINOIS ET DES COLLABORATEURS

• Être mobile pour retrouver le monde du travail

Depuis fin 2019, ActivitY' travaille avec les garages Renault solidaires via le programme Mobilize, qui propose une offre de services matériels ou financiers pour l'acquisition et la réparation d'un véhicule, à prix coûtant ou négocié. L'objectif est d'offrir un niveau d'autonomie et d'indépendance suffisant en termes de déplacements pour favoriser le retour à l'emploi ou à la formation. En 2020, une dizaine de véhicules ont été acquis dans ce cadre.

• Apprendre le français professionnel : la formation « Linguistique et Culinaire »

ActivitY' propose des formations de mise à niveau en Français Langue Etrangère (FLE) à visée professionnelle. Depuis 2019, l'agence finance également des formations « Linguistique et Culinaire » sur le site du centre de formation Prom'hôte Ifitel, à Chanteloup-les-Vignes. Les stagiaires peuvent y améliorer leur niveau de français tout en acquérant des compétences de base dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. En 2020, la Cravate Solidaire a accompagné les stagiaires qui le souhaitent en amont de leur recherche de stage en entreprise. La majorité des stagiaires poursuit son parcours d'insertion en intégrant une formation qualifiante.

CHIFFRE-CLÉ 2020

- 2 sessions « Linguistique et culinaire » de 14 personnes chacune

• Faire garder son enfant pour reprendre une activité professionnelle

Le projet « Mode de garde » d'ActivitY' est une expérimentation mise en place sur le territoire yvelinois depuis 2018. Les baby-sitters, bénéficiaires du RSA, sont proposées à des familles également bénéficiaires du RSA ayant besoin d'un mode de garde d'enfant pour pouvoir reprendre une activité ou une formation. Ainsi, la famille bénéficie d'un mode de garde ponctuel réactif, simple et peu coûteux, et les baby-sitters acquièrent de l'expérience et des compétences professionnelles. Les familles ainsi que les baby-sitters sont ensuite accompagnés dans la recherche d'une solution plus pérenne.

CHIFFRES-CLÉS 2020

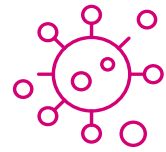
- 3 330 heures de baby-sitting
- 12 baby-sitters mises en activité
- 21 familles bénéficiaires





4 Focus COVID-19 : renforcer la solidarité en période de crise sanitaire

FOCUS
COVID-19



Chef de file des solidarités sur le territoire, le Département des Yvelines a maintenu ses missions en direction des publics les plus fragiles dès le début de la crise sanitaire, en mars 2020. Il a par ailleurs renforcé certains dispositifs existants et en a déployé de nouveaux.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Limiter la dégradation de la situation des populations les plus fragiles**
- **Limiter l'engorgement des hôpitaux**
- **Faire preuve d'exemplarité et d'inventivité**
- **Soutenir les structures et les professionnels mobilisés auprès des personnes à risque – notamment les personnes âgées et les personnes en situation de handicap**

Quelques exemples...

Équipement numérique des résidents des EHPAD : prêt de 200 tablettes avec abonnement 4G aux EHPAD des Yvelines, via l'opérateur Seine-et-Yvelines Numérique, dont une tablette par EHPAD disposant de toutes les applications nécessaires aux téléconsultations.

Soutien à l'association Solinum : diffusion, via la plateforme en ligne Soliguide, d'informations sur les lieux et services utiles aux personnes en situation de précarité (changements d'horaires, consignes sanitaires...).

Aide alimentaire : soutien aux populations les plus modestes via l'octroi de bons alimentaires d'urgence (enveloppe globale de 2 millions d'euros) et dons à des associations caritatives de 2,4 tonnes de denrées périssables collectées au sein des 114 collèges yvelinois.

Mise en place d'un service d'aide au recrutement pour les entreprises soumises à des tensions de main d'œuvre (en particulier les entreprises d'insertion).

Renforcement et développement du dispositif YES (Yvelines Etudiants Seniors), avec la création de YES+ : il permet d'assurer des visites de convivialité à domicile et au sein des EHPAD, des appels de courtoisie, des ateliers collectifs auprès de personnes âgées isolées.

Équipement en caméras thermiques de l'ensemble des sites du Département accueillant du public : identification des usagers fiévreux et proposition de consulter un médecin.

• Les soutiens d'urgence mis en œuvre

Pour contribuer à la pérennité des maisons médicales et l'accès à l'offre de soins, le Département a instauré une aide exceptionnelle de 148 300 € visant à assurer le non-paiement des loyers pour 145 professionnels de santé libéraux exerçant dans 17 maisons médicales. Pour soutenir le commerce et l'artisanat, une aide d'urgence de 2,8 millions d'euros a été versée via les communes auprès de 643 commerçants et artisans éligibles du territoire, en vue de les aider notamment pour faire face à leurs échéances immobilières (prêt ou loyer).

Pour soutenir le secteur agricole, et en particulier la filière horticole, le Département s'est porté acquéreur de productions végétales auprès des pépiniéristes et horticulteurs du territoire. En parallèle, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture de Région d'Île-de-France, il a élaboré un dispositif d'aide d'urgence pour les exploitations agricoles ayant enregistré une perte de chiffres d'affaires de plus de 30 % par rapport à l'année précédente sur la période mars-avril.

5 Une politique RH centrée sur la responsabilité employeur

Forte des valeurs incarnées par sa promesse employeur : « votre ambition au service de ce qui compte vraiment », le Département des Yvelines mène une politique de ressources humaines dynamique qui se veut à la hauteur de sa responsabilité employeur. Elle vise à mobiliser et engager l'ensemble des collaborateurs, en développant les compétences de tous, en accompagnant les transformations d'organisation et en relayant la démarche de responsabilité sociétale au sein des directions.



• Développer l'employabilité des collaborateurs

Le Département s'investit pleinement aux côtés des collaborateurs pour les inciter à développer leurs compétences, en vue d'optimiser leur employabilité et de répondre aux besoins du territoire. De nombreuses ressources sont ainsi mises à disposition :

- un catalogue de formation avec de nombreux modules en e-learning, tels que ceux dédiés à la déontologie de la Fonction Publique,
- des Conférences inspirantes mensuelles pour aborder des thématiques liées à la posture professionnelle, à l'organisation, à l'écoresponsabilité, à la santé au travail...,
- l'accès à une bibliothèque numérique (Youscribe®) et à ses milliers d'ouvrages consultables en ligne,

CHIFFRES-CLÉS

En 2019, 56 % des collaborateurs permanents ont suivi au moins une formation, avec une moyenne de 3,4 jours de formation par agent formé ;

- **8 Conférences inspirantes** ont été organisées en 2020, avec une adaptation en webconférence suite à la crise sanitaire Covid-19 ;
- En 2020, **709 collaborateurs ont été accompagnés** dans la définition de leur projet professionnel.

- des newsletters telles que « Les temps apprenants du confinement » en mars 2020 ou l'Essentiel (une newsletter RH mensuelle),

- un accès à une information en continu via l'intranet...

Grâce à la mise en place de l'Entretien de Parcours Professionnel, chaque collaborateur a la possibilité d'échanger avec un représentant de la DRH, a minima une fois tous les 4 ans, pour élaborer un projet professionnel en s'appuyant sur diverses ressources (bilan de compétences, formation qualifiante ou diplômante, Validation des Acquis de l'Expérience, utilisation du Compte Personnel de Formation...)



• Accueillir des stagiaires et apprentis

La Direction des Ressources Humaines se positionne comme le partenaire de proximité de la politique de solidarité portée par le Département, en veillant à l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi (notamment les bénéficiaires du RSA), les personnes en situation de handicap et les jeunes professionnels. De nombreux stagiaires de 3^{ème} et apprentis sont ainsi accueillis chaque année au Département. Un processus d'intégration dédié aux apprentis est d'ailleurs en place, à l'instar de ce qui existe pour les nouveaux collaborateurs.

CHIFFRES-CLÉS

- **66 apprentis** ont travaillé au Département des Yvelines en 2020 (contre 50 en 2019, 38 en 2018 et 27 en 2017);
- **75 % des contrats d'apprentissage** ont été conclus sur **une durée d'au moins 12 mois**.



• Développer la qualité de vie au travail

L'organisation du travail fait l'objet d'une attention particulière : ainsi, le télétravail régulier a été généralisé dès 2018 au sein du Département, et concerne actuellement 1267 collaborateurs. Cette modalité de travail à distance a été étendue à 1500 collaborateurs supplémentaires en raison de la crise Covid-19, permettant ainsi le maintien en activité de 3 agents sur 4. La plupart des collaborateurs perçoivent aujourd'hui le télétravail comme une amélioration de leurs conditions de travail et une garantie de leur sécurité en période de crise sanitaire.

• S'engager pour l'égalité professionnelle

Le Département œuvre au quotidien dans le sens d'une plus grande égalité professionnelle. Ainsi, il accompagne les collaborateurs dont l'état de santé peut impacter l'activité, en particulier les personnes bénéficiaires d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Il agit notamment sur l'aménagement de leur poste de travail (matériel, aménagements horaires...). D'autre part, le Département a mis en place un parcours d'accompagnement sur 12 mois pour faciliter la réinsertion professionnelle des collaborateurs en reclassement pour raison de santé. La question de l'égalité entre les femmes et les hommes fait également partie des enjeux du Département, qui met en place un plan d'actions pour réduire les inégalités dans le milieu professionnel : l'écart de rémunération moyen entre hommes et femmes a été fortement réduit, passant à un écart quasi-nul en 2019.

CHIFFRES-CLÉS

- **Taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap (2019) : 8,3 %** (pour rappel, le seuil légal est fixé à 6 %) ;
- **42 collaborateurs** se sont engagés dans un **projet de reconversion** en 2020 ;
- Entre 2017 et 2019, l'écart de rémunération moyen entre hommes et femmes est passé de 9,2 % en faveur des hommes à 1,07 % en faveur des femmes.

Par ailleurs, en complément des prestations sociales proposées par le Centre national d'action sociale (CNAS), les collaborateurs bénéficient par exemple d'un nouveau restaurant d'entreprise et de tarifs préférentiels sur une offre de garderie depuis 2020. Dans le cadre de la démarche « tous écoresponsables », les collaborateurs ont pu souscrire à une offre de livraison de fruits et légumes de saison et accéder à un annuaire des producteurs yvelinois.

02. UNE POLITIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE, AU SERVICE DES YVELINOIS ET DES COLLABORATEURS

• Informer, sensibiliser et former les collaborateurs au développement durable

Le Département propose différents formats pour mobiliser ses collaborateurs et les inciter à s'engager dans l'évolution de leurs pratiques :

- une information régulière sur l'avancement des actions engagées via un « Flashinfo » dédié à l'écoresponsabilité, et différents supports de sensibilisation ;
- une communication ciblée lors de la Semaine Européenne du Développement Durable pour (re) découvrir quelques informations sur l'environnement (animations, guides pratiques et quiz pédagogiques) ;
- des ateliers lors de la Semaine Européenne de l'Emploi pour les Personnes en situation de Handicap, pour échanger autour des droits, du proche aidant, de l'ergonomie du poste de travail, ainsi que des troubles psychiques dans le milieu professionnel ;
- lors de la Semaine de la Qualité de Vie au Travail, une enquête sur l'expérience du confinement, des ateliers d'initiation au yoga sur chaise, deux espaces de discussion sur les aspects positifs du confinement et le travail à distance en continu, ainsi qu'une Conférence inspirante sur la méditation de pleine conscience ;

- une démarche participative digitale, IDay, initiée en 2019 autour d'une plateforme d'idéation intégrant notamment la thématique environnementale, permettant de partager ses propositions pour améliorer le fonctionnement du Département ;
- une campagne d'écogestes pour réduire ses impacts environnementaux, avec des idées d'actions concrètes à réaliser chaque mois de l'année autour de 5 thématiques : écomobilité, alimentation responsable, zéro déchet, responsabilité énergétique, consommation d'eau.

De nouvelles initiatives sont testées par la communauté d'écoréférents, telles qu'une formation à l'éco-conduite, un atelier sur La Fresque du Climat®... Les formats retenus seront ensuite déployés à l'ensemble des collaborateurs. Des formations professionnelles plus ciblées sont également proposées, telles que la lutte contre les discriminations et l'égalité professionnelle, l'inclusion numérique pour les chargés d'accueil, la maintenance et l'exploitation des équipements d'énergie solaire, la gestion du patrimoine arboré, le management à distance... En 2020, près de 200 collaborateurs ont été formés sur une thématique liée au développement durable, pour un total de 171 jours de formation.



ZOOM

Département



Le Département des Yvelines œuvre pour développer les usages du numérique, plus adapté au travail à distance et aux nouveaux outils collaboratifs, tout en limitant ses impacts environnementaux :

- Déploiement d'un nouveau réseau VPN permettant un plus grand nombre de connexions simultanées ;
- Équipement de 14 salles de visio-conférence ;
- Formation des collaborateurs à l'utilisation des nouveaux outils collaboratifs (Teams), aux équipements de visio-conférence et à la tenue de réunions à distance ;
- Déploiement en test de l'application iParapheur, pour dématérialiser les circuits de signature ;
- Paramétrage par défaut des imprimantes sur les modes noir/blanc et recto/verso ;
- Déploiement des applications MyCarSpot et Gir permettant de gérer les réservations de parking et de véhicules de fonction ;
- Recyclage des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) confié à l'association Aptima, acteur yvelinois de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Reconditionnement de matériel informatique déstocké par l'association Aptima, et don au Fonds Local Emploi Solidarité des Yvelines et à des associations.

• Relayer la démarche développement durable au sein des directions

Pour structurer la démarche développement durable, une trentaine d'écopréférénts ont été identifiés en 2020 au sein de chaque direction du Département. Chaque écopréférént participe à la définition des orientations et du plan d'actions de la démarche. Il assure la remontée des indicateurs nécessaires au pilotage et à l'élaboration de différents rapports. Il est un relais privilégié au sein de sa direction et joue le rôle de référent pour la prise en compte de la dimension environnementale dans les projets mis en œuvre.





PROMOUVOIR
UNE **ÉCONOMIE**
RESPONSABLE
SUR LE TERRITOIRE
ET DANS LE
FONCTIONNEMENT
INTERNE



Parce que le budget du Département des Yvelines repose sur un financement public, il est de sa responsabilité de le gérer de façon transparente et responsable, en investissant pour l'avenir. Le soutien à l'agriculture durable et aux acteurs de l'innovation fait partie de ces investissements. En interne, le Département se veut également exemplaire en intégrant des clauses responsables dans tous les marchés qui le permettent.

1 Assurer une gestion efficace et durable de l'argent public

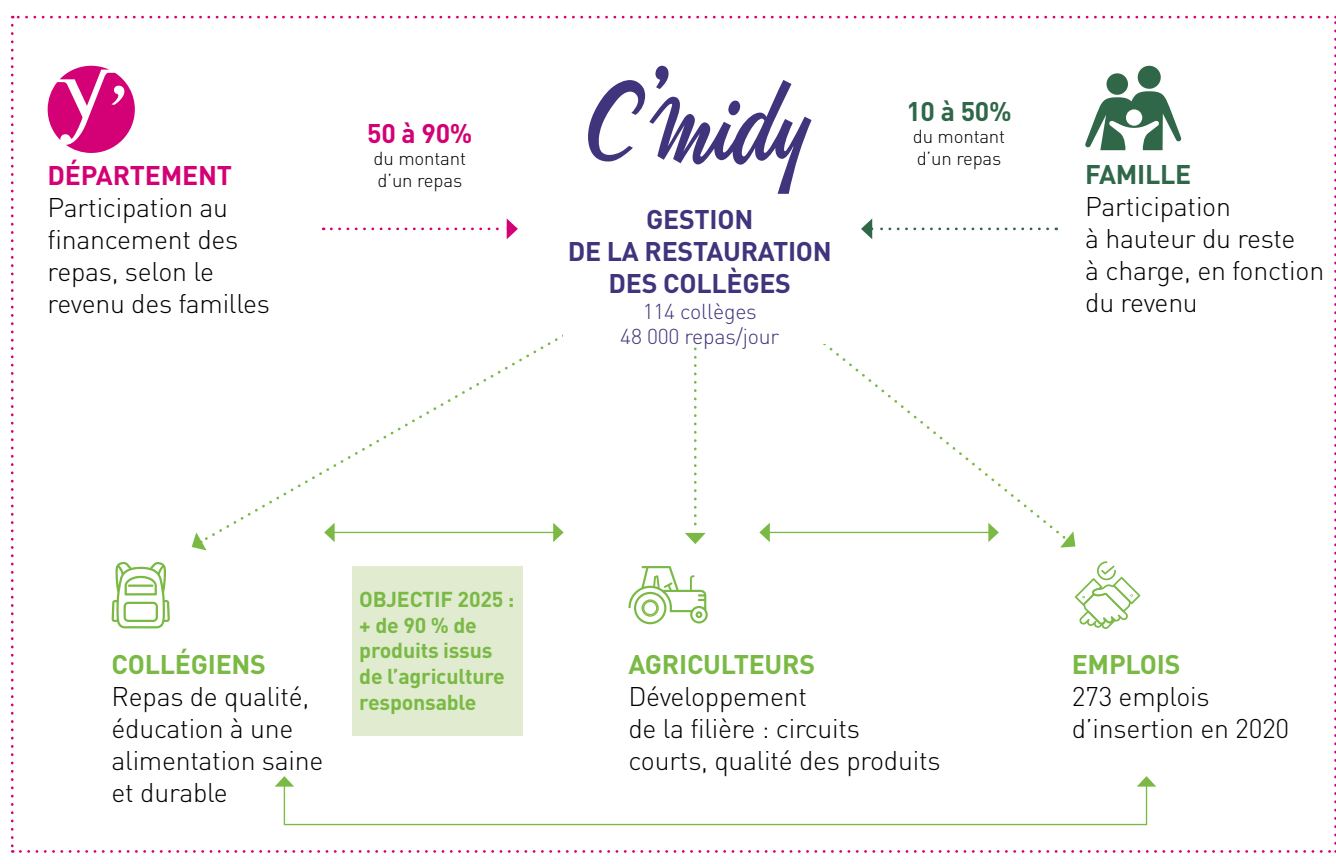
• Une gestion financière responsable à plusieurs niveaux

Le Département adopte une approche globale de la dépense publique : chaque euro dépensé permet d'enrichir plusieurs politiques par rebond (emplois non-délocalisables, performance énergétique, développement de nouvelles filières, qualité des produits...).

ZOOM

1 euro dépensé, des bénéfices multiples

Par exemple, le financement de la restauration scolaire via l'opérateur CMidy permet d'agir à la fois sur le budget des familles, la préparation de repas de qualité pour les collégiens, le développement de la filière agricole yvelinoise et la création d'emplois aidés pour des personnes éloignées de l'emploi (bénéficiaires du RSA, jeunes sans qualification...)



Le budget du Département des Yvelines s'établit en 2020 à 1,5 milliards d'euros. Le Département assure une gestion saine et maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement qui demeurent les plus faibles de France. Grâce à ses efforts de gestion, le Département conserve un endettement très faible et l'effort porté sur le développement du territoire se réalise ainsi en préservant les générations futures. **La qualité de gestion du Département a été confirmée par l'agence Standard and Poor's qui a renouvelé, en décembre 2020, la note maximale AA pour une collectivité territoriale.**

Le budget du Département des Yvelines

RECETTES

Impôts et taxes 72 %	
Dotations de l'État 3 %	Recettes de fonctionnement de services 11 %
Emprunts 4 %	Recettes d'équipements 11 %

DÉPENSES

Solidarités 46 % <i>Autonomie, Enfance, Santé...</i>	Développement du territoire 19 % <i>Mobilité durable, Développement économique, Environnement...</i>
	Jeunesse, culture, secours 19 % <i>Restauration scolaire, Collèges, Culture et patrimoine, Pompiers...</i>
	Gestion et solidarité territoriale 16 % <i>Péréquation (mécanisme de réduction des inégalités de revenus entre collectivités)</i>

ZOOM

Des dépenses à vocation sociale et environnementale

La priorité est donnée aux missions de solidarité qui pèsent 691 millions d'euros, pour le soutien des populations les plus vulnérables : bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), aides sociales et allocations à destination des personnes âgées et handicapées, protection de l'enfance, soutien au logement des plus précaires... Dans le même temps, le Département investit de façon conséquente dans les équipements, les infrastructures, les transports en commun, et soutient les communes dans leurs projets (367 millions d'euros en 2020).

En 2020, le Département des Yvelines a accru ses dépenses relatives au développement durable avec 135 millions d'euros (soit +13 % par rapport à 2019) :

- Un engagement massif pour le déploiement d'une mobilité durable :
 - la gestion et le développement des transports en commun (97 millions d'euros)
 - la réduction et le verdissement de sa flotte automobile (4 millions d'euros)
 - le développement de véhicules électriques et autonomes (3 millions d'euros).
- Un engagement dans la préservation du territoire yvelinois, de ses cours d'eau et de ses espaces naturels sensibles (9 millions d'euros) avec notamment :
 - le nettoyage des déchets et l'aménagement de la Plaine de Chanteloup - 3 millions d'euros ;
 - le soutien dans la modernisation et l'entretien du réseau d'assainissement yvelinois - 2 millions d'euros ;
 - la poursuite de l'aménagement du Parc du Peuple de l'Herbe à Carrières-sous-Poissy - 1 million d'euros.

CHIFFRES-CLÉS 2020

- **703 €/habitant** : c'est le montant des dépenses de fonctionnement, ce qui fait des Yvelines l'un des départements les moins dépensiers de France (173 € de moins que la moyenne nationale à 876 €)
- **275 €/habitant** : c'est le montant de la dette du Département à fin 2020, ce qui en fait l'un des moins endettés de France (contre une moyenne nationale de 507 €/habitant).
- **1,7 milliard d'euros** : montant investi entre 2015 et 2020 (soit près de 1 210 €/habitant et une augmentation moyenne de + 8 %/an)
- **600 millions d'euros** : montant des dépenses consacrées au développement durable entre 2015 et 2020.

03. PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE SUR LE TERRITOIRE ET DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE

• Une démarche d'achats publics responsables, concrétisée dans les marchés portés par le Département

Le Département des Yvelines, donneur d'ordre important avec près de 1820 fournisseurs actifs et 250 millions d'euros d'achats effectués en 2019, s'est engagé aux côtés de l'État pour des achats publics responsables. Ils doivent lui permettre de répondre au plus près du besoin, tout en activant des leviers d'insertion professionnelle, en facilitant l'accès des TPE* et

PME** à la commande publique, en contribuant à la protection de l'environnement et à la transition vers l'économie circulaire. Le Département tient également compte des impacts sociaux et environnementaux des investissements structurant le territoire, à l'image du déploiement du numérique.

Des clauses d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi

Pour l'ensemble de leurs marchés de plus de 90 000 euros, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine étudient la possibilité d'inclure des clauses d'insertion. Il s'agit d'attribuer un minimum d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi, telles que les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), les jeunes de 16/25 ans sans qualification, les demandeurs d'emploi de plus de 12 mois, les travailleurs handicapés... Les facilitateurs de l'agence ActivitY* accompagnent les acheteurs sur le nombre d'heures d'insertion pouvant être demandées au prestataire, et réalisent le suivi des heures réalisées ainsi que du profil des bénéficiaires.

Le nombre d'heures d'insertion réalisées d'une année sur l'autre varie en fonction de la nature des marchés passés. Par ailleurs, le Département des Yvelines a choisi d'internaliser certaines missions, telles que les Brigades vertes, en recrutant directement des salariés en contrat Parcours Emploi Compétence.

Des clauses pour limiter l'impact environnemental des travaux

Dans les cahiers des charges des opérations de travaux, le Département intègre des prescriptions techniques visant à limiter la consommation de ressources naturelles. Le recours à l'eau est diminué par l'installation d'équipements économes, tels que des mousseurs sur la robinetterie, ou par la mise en œuvre de systèmes de récupération des eaux de pluie pour l'alimentation des sanitaires. La mise en place de parkings végétalisés ou de toitures terrasses végétalisées peut être proposée lors des opérations de travaux.

CHIFFRES-CLÉS 2020

- En 2019 : **26 571 heures d'insertion réalisées** dans 33 marchés du Département des Yvelines ;
- **78 bénéficiaires** au total, dont 25 bénéficiaires du RSA et 16 jeunes de moins de 26 ans ;
- En 2020, **186 contrats aidés Parcours Emploi Compétences (PEC)** signés par le Département, dont 62 au sein des Brigades vertes.
- **58 % des marchés travaux** comportent une clause environnementale.

* Très Petites Entreprises - ** Petites et Moyennes Entreprises



Seine-et-Yvelines Numérique : figure de proue des achats pour un déploiement responsable du numérique

À l'heure où l'accès à Internet conditionne les droits fondamentaux tels que le logement, l'éducation, la santé et l'emploi, l'établissement public « Seine-et-Yvelines Numérique » pilote l'ensemble des projets

digitaux des deux Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine. En devenant l'interface unique auprès des opérateurs privés, il permet de garantir un aménagement équilibré et solidaire, tout en réalisant des économies d'échelle. Il agit notamment pour développer le raccordement au Très Haut Débit de l'ensemble des habitants, entreprises et établissements publics des Yvelines. Les 116 collèges du Département et l'ensemble des lycées ont d'ores et déjà été raccordés au réseau, contribuant ainsi à la réussite scolaire et à l'égalité des chances des élèves yvelinois.

2 Porter une politique économique tournée vers le développement territorial

• Un soutien aux entreprises qui encouragent la recherche et l'innovation

Le développement économique est une priorité d'action du Département des Yvelines pour impulser une dynamique et une attractivité du territoire. Ainsi, le Département met tout en œuvre pour créer un environnement favorable au développement des entreprises yvelinoises, en leur proposant les infrastructures dont elles ont besoin. L'objectif est de conforter et soutenir les acteurs économiques déjà présents et d'inciter investisseurs et promoteurs à s'implanter.

Cette politique d'intervention économique forte et volontaire contribue à l'émergence et la croissance des entreprises, au soutien à l'innovation, à l'accompagnement des pôles de recherche, à la réindustrialisation et l'avènement de nouvelles filières (les mobilités innovantes, le bois, la méthanisation, les énergies renouvelables...).

Le Département s'engage dans plusieurs missions phares telles que :

- le redéveloppement industriel du territoire de la Vallée de la Seine, en soutenant ses usines automobiles (optimisation foncière et immobilière, robotisation, création d'un hub des sous-traitants) ;
- l'aide à l'implantation d'un « campus innovation » de l'École Nationale Supérieure des MINES de Paris sur le plateau de Versailles-Satory ;
- le financement des programmes R&D (Recherche et Développement) de la filière des mobilités durables, en soutenant l'Institut de transition énergétique VEDECOM.



ZOOM Un pôle « mobilité durable » à Versailles-Satory

Situé au pied de la future ligne 18 de métro « Grand Paris Express », le secteur de Versailles-Satory constitue un véritable atout territorial pour le département des Yvelines. Ce pôle économique, de plus de 5 000 emplois, regroupe des activités de R&D sur des activités en croissance (cluster Innovation Défense Terrestre et cluster des Mobilités Innovantes) et des pistes d'essai mises à la disposition des industriels.

En 2015, le Département a créé la Société d'Économie Mixte (SEM) Satory Mobilité avec l'appui de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, la Banque des Territoires, Arkéa et les industriels Valéo, Renault et COFIP. Un premier ensemble immobilier de 7 100 m², le « mobiLAB », a été construit : il s'agit désormais du siège social de l'Institut VEDECOM, dédié à la mobilité individuelle décarbonée et durable. Les équipes de l'Université Gustave Eiffel, Transdev et IFSTTAR ont également pris possession des locaux.

CHIFFRES-CLÉS

- 250 ingénieurs et chercheurs regroupés sur le mobiLAB (coût de construction : 17 millions d'euros) ;
- plus de 40 membres collaborant au sein de l'Institut VEDECOM, dont une majorité d'acteurs yvelinois (entreprises, établissements de formation...) ;
- un soutien annuel de 2 millions d'euros au programme R&D de l'Institut VEDECOM : 15 programmes de recherche pour la transition énergétique portant sur l'électrification des véhicules, la délégation de conduite, la connectivité, la mobilité et l'énergie partagées ;
- une subvention de 2,5 millions d'euros au programme d'expérimentation de navettes autonomes « EVA 78 ».

- **Le développement d'une agriculture durable et de proximité**

Avec 42 % de son territoire couvert par des espaces agricoles, le Département des Yvelines est le second département agricole d'Ile-de-France et se retrouve confronté à de nombreux enjeux : concurrence mondiale, urbanisation, aléas climatiques... Depuis 2018, le Département décline une politique agricole diversifiée, performante et durable : plus de 800 000 euros d'aides sont allouées chaque année à l'activité des exploitations agricoles et à l'installation des nouveaux agriculteurs. Face aux épisodes climatiques extrêmes, le Département accompagne les exploitations les plus impactées via un Fonds dédié.

Un autre axe fort de la politique agricole du Département concerne le financement des projets qui contribuent au développement des circuits courts sur le territoire : vente directe, distributeur automatique, conversion à l'agriculture biologique...



ZOOM

Des circuits courts pour la restauration des collèves

En 2019, avec la création de la société C'Midy, le Département des Yvelines s'est engagé à servir à tous les collégiens yvelinois des repas de qualité, en s'appuyant sur un cahier des charges particulièrement exigeant quant à l'origine et à la saisonnalité des produits. Il élabore actuellement un plan ambitieux de production locale, avec l'ensemble des parties prenantes (producteurs, acheteurs, représentants des filières professionnelles...).

Plusieurs scénarios de couverture des cantines des collèves en fruits et légumes, produits laitiers et œufs en circuit court sont envisagés, selon trois hypothèses (50-75-100 % de couverture). Le travail sera ensuite extrapolé aux collèves des Hauts-de-Seine.



Moule à pâtes © Maison Blin

Des pâtes made in Yvelines

Faire des pâtes dans les Yvelines : une idée qu'a eue Sébastien Blin, agriculteur à Allainville dans le sud du Département. Le blé provient de ses propres champs, le grain est moulu dans le moulin le plus proche. Il reviendra ensuite dans le moule en bronze traditionnel qui formera ces pâtes si particulières au cœur même de l'exploitation. « *À l'heure de toutes les réflexions autour du bilan carbone, limiter les trajets c'est important* », confie l'agriculteur. Il a reçu une aide du Département de 25 000 € ainsi que des fonds européens pour pouvoir mener à bien son projet.



RÉFÉRENCES DU DOCUMENT

Titre du document :

Rapport annuel 2020 en matière de Développement Durable
du Département des Yvelines

Directrice de la publication :

Myriam LEPETIT-BRIÈRE (DRH)

Élaboration et coordination :

Anaïs CHERAUD et Camille DE LAUZON-MARCEAU
(DRH/Pôle Environnement RH-RSO)

Crédits photographiques :

Département des Yvelines ; Nicolas Duprey / CD78
Certaines photos ont été prises avant la crise sanitaire et la
mise en place des gestes barrières.

Un grand merci à l'ensemble des collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport développement durable !

Direction des Systèmes d'information • Direction de la Commande Publique Unifiée 78/92 •
Direction des Finances • Direction des Moyens Généraux • Direction des Ressources Humaines
• Direction du Secrétariat Général et de l'Innovation Sociale • Les 5 Territoires d'Action
Départementale : Saint-Quentin, Terres d'Yvelines, Seine Aval, Boucle de Seine, Grand Versailles •
Direction de la Culture, de la Nature et des Sports • Direction du Développement • Direction Ville
et Habitat • Direction des Mobilités • EPI 78/92 – Voirie • Direction des Bâtiments Unifiée 78/92 •
Direction de l'Éducation et de la Jeunesse Unifiée 78/92 • Direction de la Communication • Direction
de la Santé • Direction de l'Insertion et de l'Accompagnement Social • Direction de l'Enfance -
Jeunesse • Direction de l'Autonomie • BIODIF • ActivitY' • C'Midy • Seine-et-Yvelines Numériques





**TOUS
ÉCO
RESPONSABLES**

Yvelines
Le Département